

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 28 Méthodologie du travail social 2			
Code	SOAS2B22AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	9 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) HELHa Campus Montignies Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Anne WALRAVENS (anne.walravens@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Anne-Cécile PIRLOT-FORET (anne-cecile.pirlot-foret@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Marie-Laure SIX (marie-laure.six@helha.be) Jérémie THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	90		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à l'acquisition par l'étudiant d'outils, de méthodes et de techniques utiles à l'intervention sociale dans ses dimensions individuelle, collective et communautaire. Elle permet à l'étudiant de penser et de structurer son action. Elle contribue ainsi au développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être propres au travail social.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 Mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
- 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Analyser une situation sociale et une intervention en explorant différents niveaux : individuel, relationnel, groupal, organisationnel, institutionnel et sociétal
- II. Identifier et analyser les différentes phases du processus global d'intervention
- III. Expérimenter en « micro enseignement » les outils, techniques et méthodes d'intervention
- IV. Donner du sens au choix des méthodes
- V. Mobiliser des habiletés relationnelles nécessaires à l'exercice du métier

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SOAS1B12AS
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS2B22AS· Méthodologie du travail social 2 90h / 9 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
Mons

Travail social individualisé 2	30 h
Travail social de groupe 2	30 h
Travail social communautaire	30 h

+ HELHa Campus
Montignies

Méthodologie du travail social individuel	45 h
Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45 h

+ HELHa Campus
Montignies (HD)

Méthodologie du travail social individuel	45 h
Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45 h

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

Méthodologie intégrée du travail social	90 h
---	------

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 9/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET DE MONTIGNIES (HJ et HD) :

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des deux ou plusieurs parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de MONS : Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 2 :

Partie 1 : Travail social individualisé (30h) - 33,33%

Partie 2 : Travail social de groupe (30h) - 33,33%

Partie 3 : Travail social communautaire (30h) - 33,33%

Pour le département de MONTIGNIES (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 2 :

Partie 1 : Méthodologie du travail social individuel (45h) - 50%

Partie 2 : Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective (45h) - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Travail social individualisé 2

Volume horaire	30 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours de travail social individualisé aborde globalement le rôle de l'assistant social en lien avec la relation d'aide, dans le contexte de l'état social actif. Il vise à présenter des repères qui nous paraissent importants dans tout processus d'intervention individualisée afin que l'étudiant puisse construire une position professionnelle aux regards des fondements déontologiques de la profession.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Décrire le rôle de l'assistant social dans le contexte d'intervention et les limites des principes qui guident son action
- II. Décrire et expliquer les repères méthodologiques du processus d'intervention et les utiliser à partir de mises en situation
- III. Mobiliser les habilités relationnelles (communication verbale et non-verbale) nécessaires à l'installation d'une relation d'aide

3. Description

Contenu

- 1ère partie : Travail social et intervenant social : relation d'aide et constructivisme
- 2ème partie : Deux outils transversaux en travail social individualisé
 - La communication interpersonnelle
 - L'entretien
- 3ème partie : Repères méthodologiques pour l'intervention sociale individualisée
La rencontre et l'accueil, le cadre, construction et analyse de la demande, bilan psychosocial et hypothèses de travail, le projet d'intervention, interventions et accompagnement, évaluation et fin d'intervention.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera de type inductif et déductif : exposé oral, découverte et appropriation des concepts théoriques à partir de différents supports (exercices en sous-groupes, jeux de rôle, mises en situation, travail à partir de vidéos).

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors du cours, les étudiants sont amenés à mettre en pratique les repères méthodologiques sur des mises en situation. Un syllabus et le Powerpoint du cours sont mis à disposition des étudiants.
Lors du dernier cours, échange autour du type de questions posé à l'examen oral.

Sources, références et supports en ligne

- AMIGUET O. et JULIER C., L'intervention systémique dans le travail social : repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques, IES, Genève, 1996.
- Sous la direction de J.ION, Le travail social en débat(s), Alternatives Sociales, Ed. La Découverte, Paris, 2005.
- DE ROBERTIS C., Méthodologie de l'intervention en Travail social, Bayard, 2007.
- TREMBLAY L., La relation d'aide : développer des compétences pour mieux aider, Ed. Chroniques Sociales, 2001.
- GAIGNON C., De la relation d'aide à la relation d'êtres - la réciprocité transformatrice, L'Harmattan, 2006.
- TURCOTTE D. et DESLAURIERS JP., Méthodologie de l'intervention sociale personnelle, Presses de l'Université de Laval, 2014

Un syllabus synthétique du cours sera disponible et permettra l'étudiant de structurer sa prise de note. Le cours s'appuie sur la présentation d'un PowerPoint et quelques mises en situation.

4. Modalités d'évaluation

Examen oral au Q2. Examen oral en seconde session.

L'examen portera sur la matière théorique et sur des mises en situation. Il vise à vérifier la compréhension et l'appropriation du cours.

La participation au cours est obligatoire à concurrence de 80%. Une absence injustifiée (motif illégitime) à plus de 20% des cours provoquera le retrait de 3 points/20 à l'examen. Ce retrait est annulé pour la seconde session.

Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours. Ces étudiants sont invités à prendre contact avec le professeur pour prendre connaissance des exercices travaillés pendant les cours.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Travail social de groupe 2

Volume horaire	30 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours de travail social de groupe a pour objectif d'amener l'étudiant à prendre conscience que le travail social avec un groupe représente un mode d'intervention pertinent à côté et en complémentarité du travail social individualisé et du travail social communautaire

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Définir l'intervention sociale de groupe et ses spécificités
- II. Identifier les composants importants de la dynamique des groupes
- III. Identifier sa propre place au sein d'un groupe
- IV. Planifier l'intervention sociale de groupe à partir des repères méthodologiques : analyse de la demande, établissement du projet, recrutement des membres, animation du groupe et évaluation de l'intervention sociale de groupe
- V. Mobiliser les habilités relationnelles nécessaires à la participation à un groupe ou à son animation : capacité à prendre la parole, à écouter les différents membres et à animer les échanges selon l'objectif du groupe (partage d'expérience, prise de décision).

3. Description

Contenu

- Approche générale du TSG : définition, rôle de l'intervenant.
- La dynamique de groupe.
- L'intervention sociale de groupe : Processus d'intervention sociale auprès des groupes.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera de type inductif et déductif : exercices de sensibilisation à la dynamique de groupe, découvertes de concepts théoriques à partir de différents supports (film, articles, mises en situation, témoignages de professionnels...).

Un séminaire résidentiel de deux jours (une nuit), destiné à prendre comme objet d'apprentissage la dynamique du groupe-classe lui-même, est organisé en octobre.

Dispositifs d'aide à la réussite

Regard sur l'examen de l'année passée

Mise au travail d'une mise en situation semblable à ce qui sera demandé pendant l'examen

Sources, références et supports en ligne

- TURCOTTE D. et LINDSAY J, L'intervention sociale auprès des groupes, Gaétan Morin éditeur, Boucherville (Québec), 2014.
- D. ANZIEU - J.-Y. MARTIN, La dynamique des groupes restreints, PUF, Paris, 2003.
- MASSA H., Le travail social avec des groupes, Dunod, Paris, 2001.

- BERTEAU G., La pratique de l'intervention de groupe - perceptions, stratégies et enjeux, Presses de l'Université du Québec, 2006.
- DE ROBERTIS C., ORSONI M., HENRI P., ROMAGNAN M., L'intervention sociale d'intérêt collectif - de la personne au territoire, Presses de l'école des Hautes Etudes en Santé Publique, Rennes, 2008.

Un syllabus du cours sera distribué aux étudiants. Ils auront aussi accès au PowerPoint du cours.

4. Modalités d'évaluation

La participation au cours est obligatoire conformément au règlement spécifique du département (VI.2.3), les présences seront prises systématiquement.

La formation à cette AA passe par une participation active des étudiants, en présentiel. La présence y est donc rendue obligatoire à concurrence de 80%: à l'exception des absences couvertes par un CM ou pour motif impérieux. Si l'étudiant n'est pas présent pour au moins 80% de l'ensemble du cours (séminaire inclus), il sera sanctionné d'un retrait de 3 points sur sa note globale (sur 20 points) à l'AA.

Un examen écrit en juin portera sur la matière théorique et sur une mise en situation. Il vise à vérifier la compréhension et l'appropriation de cette méthode de travail social à travers des mises en situation et des questions de connaissance des repères. L'examen de 2e session sera oral ; dans ce cas, le retrait des 3 points dû à l'absence injustifiée au cours (et séminaire) est annulé.

Pour les étudiants en crédits résiduels, ils seront évalués sur la matière du syllabus de l'année en cours. Ceux-ci sont invités à prendre contact avec le professeur pour prendre connaissance des exercices travaillés lors de cette AA.

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 1/3.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Travail social communautaire

Volume horaire	30 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours est conçu comme une introduction à une méthode de travail social : l'action collective. Il vise à faire prendre conscience aux étudiants de l'importance d'une approche globale et locale dans le traitement des principaux problèmes sociaux collectifs et apprend les différentes étapes du montage de projet pour arriver au changement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Analyse des besoins et envies des habitants, créativité en intelligence collective, mise en réflexion de la dimension revendicative politique, respect des étapes du montage de projet participatif, esprit critique et positionnement par rapport aux différentes problématiques sociales envisagées, prise de parole en grand groupe.

3. Description

Contenu

- Chapitre 1 : qu'est-ce qu'un projet d'action collective ? Une revendication? Sa dimension politique?
- Chapitre 2 : les fondements du projet
- Chapitre 3 : le projet participatif et ses étapes
- Chapitre 4 : l'évaluation de son action et de ses effets vertueux
- Chapitre 5 : Pistes pour trouver des subsides/ budgets pour développer des projets d'action collective

Démarches d'apprentissage

La méthode s'articule autour de trois pôles :

- un syllabus remis aux étudiants à compléter par des notes personnelles ;
- une organisation des étudiants en sous-groupes;
- la découverte de la méthode à travers la simulation en classe d'un montage de projet collectif à visée communautaire.

Une journée de visite, une invitation de professionnels en classe ou la projection de séquences vidéo et photos d'intervention compléteront l'illustration de ce cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des temps de construction du projet et du travail écrit se font en classe. Le professeur a donc l'occasion de passer superviser les sous-groupes et d'éventuellement réorienter les étudiants dans leurs démarches.

Ces derniers ont l'occasion de mettre en avant leurs compétences individuelles (capacité rédactionnelles ou organisationnelles, créativité, connaissances du milieu associatif, de la comptabilité ,...).

Sources, références et supports en ligne

Voir bibliographie détaillée dans le syllabus

- S. ALINSKY, Manuel de l'animateur social. Une action directe non violente. Seuil, 1976.
- C. BACHMANN- J. SIMONIN, Changer au quotidien, Tome1, Paris, Etudes Vivantes, 1981.
- COURTOIS Bernadette et JOSSO Marie-Christine, Le projet: nébuleuse ou galaxie?, Lausanne, DelachauxetNiestlé, 1997.
- Bonetti Michel et al., Développement social urbain : stratégies et méthodes, Paris, L'Harmattan, 1991

4. Modalités d'évaluation

Les deux critères principaux d'évaluation sont la compréhension globale de la dynamique et des enjeux de l'action communautaire en travail social et la capacité à mener une réflexion méthodologique comprise comme étant une prise à distance et une réappropriation de la méthode enseignée en classe. L'examen est un travail écrit à déposer et une présentation dynamique du projet devant la classe lors de la dernière séance de cours.

4/20 pour la présence et participation en classe= un Cm ou justificatif doit donc être rendu en cas d'absence

8/20 pour l'écrit en groupe

8/20 pour le présentation orale